

<https://ref25.r-e-f.org/spip.php?article14>



Comment obtenir un Certificat d'Opérateur (Licence)

- 04 Informations Utiles - 01 Formation à la licence -



Date de mise en ligne : samedi 7 novembre 2015

Copyright © REF25 - Tous droits réservés

Pour faire partie de la grande famille des radioamateurs et par conséquent être autorisé à faire de l'émission d'amateur, la réglementation impose d'être titulaire d'un certificat d'opérateur sanctionné par la réussite à un examen géré par l'ANFR.

Bien que cet examen ne soit pas très difficile, une préparation reste indispensable. En réponse à ce besoin des radioamateurs ont investi de leurs temps pour produire des cours et des logiciels d'une grande qualité. Je pense particulièrement au cours de Jean Luc FORTIN F6GPX dispensé chaque vendredi soir et accessible sur le Web ainsi qu'au logiciel gratuit EXAM'1 de René malheureusement disparu qui permet de s'entraîner aux questions de l'examen. La base des questions reste régulièrement mise à jour par André F8DEM.

Les trois liens indispensables :

- Le cours de F6GPX : <https://f6kgl-f5kff.fr/les-cours/>
- Le Logiciel EXAM'1 : <https://f6kgl-f5kff.fr/exam1/>
- L'ANFR (L'Agence Nationale des Fréquences) <https://www.anfr.fr/licences-et-autorisations/radioamateurs/>

Voici le résumer des cinq étapes nécessaires à l'obtention d'un certificat d'opérateur radio :

- **Se préparer** Le programme des épreuves est fixé par l'Annexe 1 de l'arrêté du 21 septembre 2000 fixant les conditions d'obtention des certificats d'opérateur des services d'amateur. Il n'existe plus d'épreuve de graphie en mode morse depuis 2012.
- **Choisir un centre d'examen** L'Agence organise des sessions d'examen pour l'obtention du certificat d'opérateur des services d'amateur dans les locaux de ses six services régionaux, ainsi qu'au niveau de ses antennes en métropole et outre-mer. À titre exceptionnel, des sessions peuvent être organisées à l'extérieur des locaux de l'Agence (Voir les Questions / Réponses).
- **S'inscrire** Il convient de prendre rendez-vous par téléphone directement auprès du centre d'examen choisi (un service régional de l'ANFR ou une de ses antennes). Une convocation est alors adressée au candidat, l'invitant à régler la taxe de droit d'examen en vigueur (30 Euros au 1er janvier 2012). La réservation est effective dès réception du règlement.
- **Se présenter à l'examen** Les épreuves de « Réglementation » d'une part et de « Technique » d'autre part se déroulent sur un ordinateur à partir d'un navigateur Internet et se présentent sous la forme de Questions à Choix Multiples (QCM). Les candidats sont invités à se présenter, munis de leur convocation et d'une pièce d'identité, à l'adresse et à l'heure qui leur sont précisées sur leur convocation.
 - L'épreuve concernant la « Réglementation » relative aux radiocommunications et aux conditions de mise en oeuvre des installations des services d'amateurs comporte 20 questions présentées sous forme de QCM.

Comment obtenir un Certificat d'Opérateur (Licence)

- - L'épreuve « Technique » portant sur l'électricité et la radioélectricité comporte également 20 questions sous un même mode de QCM. Un candidat qui a échoué ne peut se représenter aux épreuves qu'après un délai de deux mois.
- **Réussir l'examen** La moyenne est exigée à chacune de ces épreuves pour obtenir le certificat d'opérateur des services d'amateur offrant au niveau de la CEPT l'équivalence HAREC (Harmonised Amateur Radio Examination Certificat). Si le candidat a obtenu une note d'au moins 10/20 à l'une des deux épreuves mais qu'il n'a cependant pas réussi l'intégralité de l'examen, il conserve durant un an le bénéfice de celle-ci.

Après réussite aux épreuves, le candidat reçoit son certificat d'opérateur des services d'amateurs à son domicile sous trois semaines. Pour ceux ou celles qui rejoindraient le monde des radioamateurs, ce n'est qu'après réception du certificat d'opérateur signé en métropole par le ministère chargé des Communications électroniques ou par le Haut commissaire de la République dans les communautés d'outre-mer, qu'il est possible de solliciter l'attribution d'un **indicatif**.

Information complémentaire : Les cours HAREC + de Pierre Cornélis, ON7PC sont disponibles sur <http://users.skynet.be/>. La partie technique de ces cours est vraiment complète et très bien faite. Concernant la réglementation, il est à mon avis préférable de se référer au document de F6GPX qui est plus adapté à notre pays et de plus très bien maintenu.